CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E203546** **VALABLE JUSQU'AU** **06/03/2026**

ÉDITÉ LE **01/07/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/04/2022
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 31/12/2022
Capital : 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG

Siret : **912 892 767 00019**
Code NACE : 4329A
Numéro caisse de congés payés : 4748462-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
MIC INSURANCE AXE2400676

Assurance Responsabilité Civile :
MIC INSURANCE AXE2400676

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2024

Raison sociale : **ETI**

5 RUE JEAN-GEORGES PICK
67100 STRASBOURG

Téléphone : 06 14 44 31 72 **Fax :**
Portable : 06 14 44 31 72

Site Internet :
E-mail : etisol67@gmail.com

Responsabilité légale :
TASCI ERGIN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/04/2025
5311 PROB	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	07/04/2025
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	16/05/2024
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	07/03/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	07/04/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/04/2025
o Ventilation mécanique	07/04/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	16/05/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	07/03/2024
o Isolation des combles perdus	16/05/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	16/05/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.